



CONTRAT DE PROGRES ENTRE LA FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME ET LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU FINISTERE

Préambule :

La Fédération Française d'Athlétisme souhaite conventionner avec ses structures déconcentrées, Ligues Régionales et Comités Départementaux, afin de dynamiser tous les territoires au service du développement de l'athlétisme sous toutes ses formes et autour d'axes forts : mieux former les dirigeants et les entraîneurs bénévoles, favoriser le développement de l'emploi associatif, mobiliser les acteurs locaux, en particulier les collectivités territoriales et locales et les services de l'Etat, proposer des outils techniques et sportifs adaptés aux besoins de ces territoires ou encore favoriser l'implantation d'événements sportifs nationaux.

En ce qui concerne les Comités Départementaux, la FFA a souhaité lancer ces conventionnements autour de « Contrats de progrès » avec les Comités des territoires ruraux. Eu égard à son dynamisme et à la détermination claire de ses dirigeants, le Comité du Finistère bénéficie d'un contrat de ce type construit sur la saison 2009-2010, jusqu'à la fin de l'olympiade en 2012.

I. ETAT DES LIEUX ET DES BESOINS DANS LE DEPARTEMENT DU FINISTERE

Un projet de développement pour l'olympiade 2009-2012 a été présenté à tous les partenaires locaux et a reçu leur soutien.

L'Etat des lieux a fait apparaître une bonne santé globale de l'athlétisme finistérien. L'acquisition d'un Kid Stadium permet l'organisation d'opérations de découverte et de promotion de l'athlétisme et le Comité est reconnu pour la qualité de ses organisations sportives. Le fait que le Comité ait pu se doter d'un chronomètre électrique est également un élément important de la qualité de son action. La création d'un poste d'agent de développement a permis de réaliser l'ensemble de ces actions, avec l'objectif majeur d'aider les Clubs à se développer. Une dynamique a donc été créée qu'il s'agit aujourd'hui de renforcer à travers des actions et des objectifs forts et innovants.

Il s'agit en particulier de créer ou de renforcer les liens avec le monde scolaire, autant le primaire que le secondaire, et de multiplier les actions de promotion en direction de tous les publics. L'objectif est également de pouvoir accueillir de nouveaux licenciés et de fidéliser les plus anciens en renforçant fortement la formation de l'encadrement dans nos Clubs et de mettre en place une véritable équipe technique départementale. Elle doit être au service des Clubs et leur offrir un accompagnement beaucoup plus fort.

Une des plus grandes difficultés est sans nul doute le manque de salles couvertes dans le département du Finistère. Les licenciés du Finistère doivent ainsi se déplacer jusqu'à St Malo ou Mondeville.

Du point de vue des licenciés, la parité hommes femmes est presque atteinte. En revanche, la catégorie Cadets est touchée par une baisse sensible. Plus globalement, de 2004 à 2008, le nombre de licenciés est passé de 2306 à 2544.

Fort de ce constat, les objectifs opérationnels définis dans le cadre du plan de développement s'organisent autour des points suivants :

- Organiser des manifestations de qualité
- Rendre l'athlétisme ludique et attractif
- Former et responsabiliser
- Soutenir le sport en entreprise et les petits clubs
- Soutenir l'élite et développer le CLE 29
- Lutter contre l'exclusion sociale et soutenir le sport santé
- Tisser des liens avec le monde scolaire
- Soutenir l'emploi : vers un temps plein pour l'agent de développement
- Maintenir l'excellence informatique
- Donner la priorité au développement durable

Le contrat de progrès entre la FFA et le Comité Départemental s'établira donc sur la base de l'état des lieux, des besoins du Comité et des objectifs partagés du plan de développement.

II. OBJECTIFS FIXES PAR LE CONTRAT DE PROGRES SUR 4 ANS SUR LE TERRITOIRE DU FINISTERE

L'objectif principal de ce contrat est d'accompagner le Comité Départemental du Finistère dans sa volonté de mieux structurer l'athlétisme sur son territoire et de l'aider à concentrer en particulier son action sur l'athlétisme des Jeunes, la formation des dirigeants et des entraîneurs, ou encore sur la promotion de l'athlétisme et le développement de dispositifs grand public. Un des indicateurs de réussite sera l'augmentation du nombre de licenciés que les deux parties souhaitent voir atteindre le nombre de 3000 en 2012.

Les actions : 6 actions, issues du plan de développement global du Comité Départemental du Finistère, seront développées dans le cadre du Contrat de progrès et à ce titre soutenues par la Fédération Française d'Athlétisme. Ces actions portent à la fois sur la formation des cadres, sur les relations avec le monde scolaire, sur la lutte contre le dopage ou encore sur des animations de promotion de l'athlétisme à travers les dispositifs Urban Athlé et Tournée des plages.

Action 1 : organisation d'un colloque sur l'Athlétisme des Jeunes, à travers la présentation par les représentants de la DTN et en présence d'un élu de la fédération de la politique jeunes de la Fédération, et, notamment, du DVD « Planète Athlé Jeunes ». Ce colloque, organisé au cours de la saison 2009-2010 réunira les enseignant d'EPS et les entraîneurs du Finistère.

Action 2 : Aide au conventionnement « Un Club, une école primaire », notamment dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif mis en place par la DDJS 29. Pour toute convention passée entre un club de type « animation- détection » et une école primaire, le CD 29 offre au club un pack athlé DIMA lancers ou courses.

Action 3 : Aide au conventionnement « Un Club, un collègue », notamment dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif mis en place par la DDJS 29. Pour toute convention passée entre un club de type « formation des cadets et des juniors » et un collège, le CD 29 offre au club un pack athlé DIMA lancers ou courses.

Action 4 : organisation d'un colloque sur la lutte antidopage, à travers la présentation par la Fédération de sa politique de lutte contre le dopage. Ce colloque, organisé au cours de la saison 2009-2010 réunira les représentants de la Fédération (vice-président délégué à la lutte contre le dopage, médecin fédéral...) en présence des entraîneurs, des dirigeants et des athlètes du Finistère.

Action 5 : développement d'un dispositif de promotion de l'athlétisme dans les quartiers sensibles à travers la mise en place d'opérations « Urban Athlé ». L'objectif est de favoriser l'orientation et la détection de tous les talents vers les Clubs. Il s'agit d'organiser prioritairement sur la saison 2009-2010 une ou deux opérations à Quimper et/ou à Brest.

Action 6 : organisation d'une « Tournée des plages », tous les étés sur les plages du Finistère. Cette opération, organisée chaque année par le Comité Départemental a pour objectif la promotion, l'animation, la détection et le recrutement.

III LES ENGAGEMENTS MUTUELS

Engagements de la FFA : accompagnement permanent du Comité par la FFA durant la période du contrat avec un référent au sein du Département du développement des Clubs et de la pratique chargé de soutenir autant que de besoins les actions inscrites au titre de ce contrat.

Une aide financière directe de 3000 € par an pendant 4 ans (2009-2012), soit une somme totale de 12000 €, sera consacrée par la FFA au Comité Départemental du Finistère. Cette somme devra être dédiée uniquement aux actions de développement inscrites au titre de la présente convention.

La FFA s'engage par ailleurs à prendre à sa charge les frais de déplacement et d'hébergement de ses représentants à l'occasion des colloques « antidopage » et « athlétisme des jeunes ». L'ensemble des frais de communication (affiches, prospectus...) seront également à la charge de la FFA qui livrera au Comité Départemental l'ensemble de ces éléments.

La FFA s'engage aussi à assurer un soutien logistique et de communication sur les organisations de type Urban Athlé. Concernant la « Tournée des plages », la FFA a participé au financement d'un pack complet Dima Sport « courir, sauter, lancer » d'une valeur de 1197€ en 2008.

Par ailleurs, au-delà des actions de la convention, et du point de vue des équipements, la FFA accompagnera toutes les démarches du Comité vers les collectivités locales et territoriales pour leur proposer des solutions de construction d'équipements de proximité, adaptées à la pratique dans le département. La FFA pourra dépêcher un technicien fédéral spécialiste des équipements, quand le Comité en fera la demande dans ses démarches avec les collectivités.

La FFA s'engage enfin à accompagner le Comité du Finistère dans ses démarches auprès des partenaires publics et privés afin de soutenir ses actions au quotidien.

Par ailleurs, la FFA s'engage à promouvoir la signature du contrat auprès des partenaires du Comité.

Engagements du Comité départemental : le Comité s'engage à mettre en œuvre les actions prévues au titre de la présente convention et à dédier les financements de la FFA à ces actions. En novembre de chaque année le Comité transmettra l'ensemble des actions

prévues pour l'année suivante à la Fédération ainsi que la ventilation des financements programmés.

Concernant les colloques « antidopage » et « athlétisme des jeunes », et selon le cahier des charges de la FFA, qu'il se procurera auprès de la Fédération, le Comité s'engage à prendre à sa charge l'organisation matérielle de ces journées (salle, restauration au besoin...). Concernant les opérations Urban Athlé, le Comité s'engage également à suivre le cahier des charges de la FFA et à trouver des partenaires financiers locaux pour compléter l'aide fédérale.

Engagements de la Ligue d'Athlétisme de Bretagne : la Ligue Régionale d'Athlétisme s'engage à accompagner ce contrat en favorisant toute action susceptible d'aider au développement du Comité Départemental du Finistère.

IV SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Un bilan annuel de ce contrat sera réalisé par la FFA et par le Comité, autour de l'évaluation permanente des actions menées. La signature de ce contrat, ainsi que chaque bilan annuel, feront l'objet d'une conférence de presse locale. Un tableau de suivi de chaque action et des objectifs généraux sera réalisé en début de contrat par le Comité pour faciliter l'évaluation.

Fait à Saint-Renan
Le 18 septembre 2009

Bernard AMSALEM
Président de la FFA

Marcelle LE SAINT
Présidente du Comité 29

Contrat de progrès parrainé par :

Jean-Luc PAUGAM
Président de la Ligue d'Athlétisme
de Bretagne